

**CONVOCATIONS AUX ASSEMBLÉES**

**SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE  
(S.A.C.E.M.)**

Société civile à capital variable

Siège social : 225 avenue Charles de Gaulle  
92200 NEUILLY SUR SEINE

775 675 739 RCS NANTERRE

Mmes et MM. les associés sont convoqués le **mardi 15 juin 2021 à 14 heures 30** aux **Assemblées générales annuelle et extraordinaire** qui auront lieu :

Via une retransmission en direct  
Depuis leur espace réservé « Membre » sur le Portail Internet de la Sacem

en application de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants en raison de l'épidémie de covid-19, telle que modifiée et prorogée respectivement par l'Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le Décret n° 2021-255 du 9 mars 2021. **Les locaux de la Sacem seront fermés.**

➤ **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE se tiendra avec l'ordre du jour suivant :**

**Points soumis au vote par voie électronique** (sauf points 2, 3, 5, 6, 8 et 12) :

1. Élections au Conseil d'administration et à la Commission des programmes.
2. Allocution de M. Bruno LION, Président du Conseil d'administration.
3. Exposé de M. Patrick SIGWALT, Secrétaire Général du Conseil d'administration.
4. Approbation du rapport d'ensemble sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2020 par M. Jean-Noël TRONC, Directeur Général, gérant de la SACEM.
5. Rapport de gestion du Régime d'Allocations d'Entraide de la SACEM (RAES) sur l'exercice 2020.
6. Rapport de la Commission des programmes sur l'exercice 2020.
7. Approbation du rapport du Conseil de surveillance sur l'exercice 2020.
8. Allocution de M. Bruno COTTE, Président du Comité d'éthique.
9. Approbation des comptes annuels de la SACEM pour l'exercice 2020 après présentation du rapport du Commissaire aux comptes (rapport de certification des comptes annuels de la SACEM pour l'exercice 2020).
10. Approbation du rapport annuel de transparence comportant notamment le rapport spécial portant sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de fournitures de services sociaux, culturels ou éducatifs sur l'exercice 2020 après présentation de l'attestation par le Commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans ce rapport de transparence annuel.
11. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes, M. Didier KLING, sur l'exercice 2020 (article L. 612-5 du Code de Commerce).
12. Dix-huitième rapport annuel de la Commission de Contrôle des Organismes de gestion des Droits d'Auteur et des droits voisins (CCOGDA).

13. Ratification du budget prévisionnel des indemnités mensuelles et autres avantages des administrateurs, des membres du Conseil de surveillance et des commissaires pour l'exercice 2021 et approbation du montant des indemnités mensuelles et autres avantages effectivement consentis aux administrateurs, membres du Conseil de surveillance et commissaires au titre de l'exercice 2020, prévus au 12° de l'article 25 des Statuts.
14. Approbation de la résolution concernant la répartition (prévisionnelle) des sommes provenant de la rémunération pour copie privée en application de l'article L.324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle, notamment dans le cadre des aides d'urgence et du programme d'aide pour les éditeurs.
15. Approbation de la résolution concernant la politique générale d'investissement prévue au 8° de l'article 25 des Statuts.
16. Approbation de la résolution concernant la politique générale des déductions prévue au 9° de l'article 25 des Statuts.
17. Approbation de la résolution sur l'utilisation des sommes dites irrépartissables prévue au 10° de l'article 25 des Statuts.
18. Approbation de la résolution concernant le montant du déficit autorisé.
19. Désignation pour 6 exercices d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'article L 323-6 alinea 3 du Code de la Propriété Intellectuelle et à l'article 25 13° des Statuts de la Sacem.

Etant entendu que la politique générale de répartition ainsi que la politique générale des sommes dites irrépartissables visées aux 6° et 7° de l'article 25 des Statuts sont inscrites aux Statuts et Règlement général de la Sacem.

➤ **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE se tiendra avec l'ordre du jour suivant soumis au vote par voie électronique :**

- **Modifications aux Statuts** : Articles 21 et 24ter.
- **Modifications au Règlement général** : Articles 1, 2, 3, 4, 5, 7, 12bis, 13, 29, 30, 39, 42, 43, 55, 71, 91, 94, 95, 96, 97, 103, 104, 106 et 108.
- **Modifications du Règlement de l'audiovisuel, annexe du Règlement général** : Articles 1<sup>er</sup>, 4, 7, 8 et 11.

**présentées dans le tableau des modifications figurant en annexe (Les propositions d'ajout figurent en gras rouge, de suppression en bleu et de déplacement en vert).**

\*\*\*\*\*

Le droit de vote peut être exercé **du mardi 25 mai 2021 (9 h 00) au mardi 15 juin 2021 (à la clôture des votes annoncée par le Président du Conseil d'administration en séance) uniquement par voie électronique à distance**, dans les conditions matérielles arrêtées par le Comité d'éthique.

Toutes les informations relatives aux Assemblées générales sont également accessibles dans l'espace réservé de chaque associé sur le site internet de la SACEM : [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr).

Pour assister à ces assemblées et y participer (par le biais de questions, déterminées, soumises au moins huit jours à l'avance conformément au Règlement général), Mesdames et Messieurs les associés devront se connecter à leur espace membre Sacem avec leurs identifiant et mot de passe habituels. (S'ils ont été égarés, merci de cliquer sur « Mot de passe oublié » ou d'appeler le 01 47 15 47 15).

Pour les membres ne disposant pas encore d'un espace sécurisé, merci de cliquer sur le lien « créer votre espace membre » afin de demander les identifiant et mot de passe confidentiels qui seront adressés par courriel.

Pour avis :  
Le Directeur Général – Gérant : Jean-Noël TRONC

**Sacem – Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique**

225 avenue Charles-de-Gaulle – 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex – France – 01 47 15 47 15 – [sacem.fr](http://sacem.fr)

Société civile à capital variable immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 675 739

N° SIRET 775 675 739 03131 – N° TVA intracommunautaire FR 42 775 675 739